



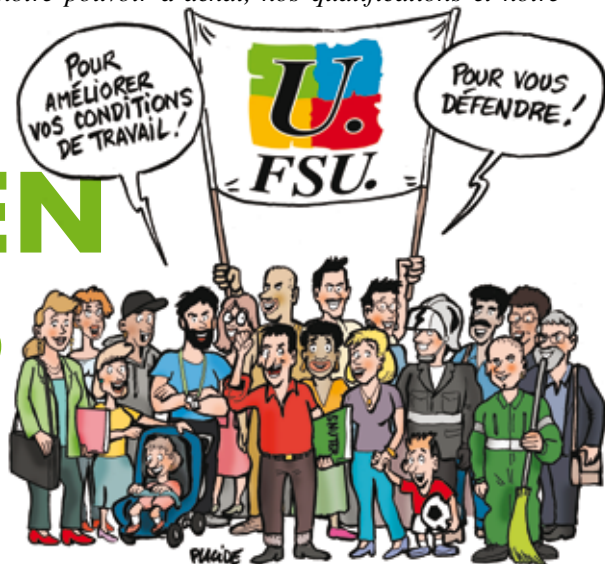
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2018

CAP agent-e-s de catégorie **B**

Cher-e collègue, le 6 décembre prochain nous élirons nos représentant.e.s à la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie B. Nos emplois, nos salaires, nos carrières, nos services publics et notre protection sociale sont attaqués de toutes parts, ce scrutin est donc très important pour nous tous : pour défendre nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos qualifications et notre modèle social.



LA FSU TERRITORIALE ENGAGÉ-E-S AU QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS

**Voter FSU c'est choisir
l'efficacité et l'indépendance:
la FSU avec un « U »
comme utile!**

LA CONNAISSANCE DE NOS DROITS est nécessaire pour défendre nos conditions de travail et de rémunération. Elle est indispensable pour ne pas dépendre des décisions contestables de l'administration et des élus/employeurs. Elle est décisive pour pouvoir exercer nos métiers de façon digne. Il n'y a pas de liberté sans elle. C'est aussi un outil pour plus d'égalité et de solidarité. C'est pourquoi nous publions et diffusons gratuitement notre *Guide des Carrières* également accessible à tous et toutes sur notre site snuter-fsu.fr.

LES AGENT-E-S DE LA CATÉGORIE B SONT LES MAILLONS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS. Leur position d'interface les amène à gérer et concilier les attentes formulées tant par les employeurs que par les agent-e-s. Confronté-e-s en permanence à des injonctions contradictoires qu'ils tâchent de moduler dans leurs pratiques professionnelles, ils se situent bien souvent entre « le marteau et l'enclume ».

Pour toutes ces raisons, la FSU se bat pour que ces collègues soient :

- ■ ■ ► assuré-e-s du soutien explicite de leur hiérarchie ;
- ■ ■ ► mieux accompagné-e-s dans l'exercice de leurs fonctions ;
- ■ ■ ► davantage associé-e-s aux réflexions stratégiques ;
- ■ ■ ► respecté-e-s dans leur expertise professionnelle.

CE QUI EST PRIS N'EST PLUS A PRENDRE! Les mesures pour les agent.e.s de la catégorie B contenues dans le protocole d'accord « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique.

LA FSU TERRITORIALE A OBTENU que chaque agent de catégorie B puisse bénéficier d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement. Si nous avons dénoncé les insuffisances de certaines mesures, l'urgence que représentent l'amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance des qualifications et du travail des agents reste notre priorité syndicale.

PPCR ce sont de nouvelles perspectives de carrière pour toutes et tous!

- ☑ Revalorisation de toutes les échelles de rémunération.
- ☑ La garantie d'une carrière sur au moins 2 grades.
Pour la FSU, cette orientation doit se traduire dans les faits pour tous les personnels! 2 grades, c'est un minimum, il faut obtenir des carrières linéaires pour toutes et tous.

**Avec la FSU, je me bats pour
de meilleures conditions d'avancement!**
Des perspectives améliorées pour toutes les carrières!

**Avec la FSU, je me bats contre
la sélection arbitraire des agents** qui bloque
l'accès aux grades supérieurs de mon cadre d'emplois.



Après les élections de 2014, nous avons respecté nos engagements**NOTRE SYNDICAT FSU EST INTERVENU POUR...**

- ✓ Faire respecter nos compétences et notre expertise en matière d'organisation et d'encadrement des services.
- ✓ Exiger le versement de la N.B.I. y compris par voie judiciaire.
- ✓ Défendre et faire reconnaître nos qualifications.
- ✓ Revaloriser les métiers majoritairement féminins (même s'il reste encore beaucoup à faire !).
- ✓ Obtenir des formations qualifiantes et transformer les postes après réussite aux concours et examens pro.
- ✓ Exiger un ratio d'avancement de grade à 100% et des promotions internes facilitées en toute transparence.
- ✓ Défendre l'emploi public statutaire.
- ✓ Obtenir ou augmenter les régimes indemnitaires.
- ✓ Redonner les outils nécessaires et une charge de travail permettant un encadrement humanisé.
- ✓ Exiger une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux.

Commission Administrative Paritaire: POUR QUI ET POUR QUOI ?

La CAP donne un avis pour tout ce qui concerne : la **carrière** (titularisation, notation, avancements de grade ou d'échelon, promotion, prolongation de stage, reclassement); les **questions statutaires** (détachement, disponibilité, refus de temps partiel, de formation); les **sanctions disciplinaires**.

Votez FSU pour choisir des représentant-e-s de catégorie B:

- ▶ qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent les agents dans la plus grande transparence;
- ▶ qui militent pour un syndicalisme actif, d'action, qui fait des propositions, qui négocie et qui s'engage;
- ▶ qui s'impliquent dans un syndicat responsable, indépendant et proche de vos préoccupations.

Vos élu-e-s FSU agissent pour:

- vous informer et garantir vos droits;
- faire respecter les règles statutaires et éviter les « passe-droits »;
- favoriser la transparence pour la promotion interne et l'avancement de grade;
- s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs locaux;
- défendre les services publics territoriaux;
- la reconnaissance des métiers et des qualifications;
- de meilleures conditions de travail;
- que les avis unanimes de la CAP s'imposent aux employeurs territoriaux.

ATTENTION
ceci n'est pas un
bulletin de vote FSU.
Le vote se fait par liste
entière, sans rayer
de nom.

Il faut cesser de considérer les personnels comme des variables d'ajustement des économies budgétaires. Ceux-ci doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer leurs missions.

L'ambition d'un véritable service public local passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agents de catégorie B. Leurs salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications et des missions exercées. C'est pourquoi la FSU est pour :

- ✓ l'augmentation immédiate de 50 points d'indice pour tous;
 - ✓ un salaire minimum à 1800 €;
- ✓ la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C;
- ✓ l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice;
 - ✓ le retrait du jour de carence;
- ✓ un véritable déroulement de carrière qui reconnaît les qualifications professionnelles;
- ✓ une formation continue garantie tout au long de la carrière;
- ✓ une nomination dès l'obtention de l'examen professionnel ou la réussite au concours;
- ✓ l'avancement de grade facilité par des critères objectifs;
- ✓ une protection sociale de haut niveau avec la prise en charge de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance par les employeurs.

LE 6 DÉCEMBRE 2018**JE VOTE FSU.**